

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune
de La Chapelle Saint-Sulpice du 08 février 2022**

Nombre de conseillers en exercice :10
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 10
date de convocation : 18/01/2022
date d'affichage : 18/01/2022

Le vendredi quatre février deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|------------------------|---|
| Présents : | Mesdames et messieurs BONO Julien, FOURNIER Laurent, FRANCO Evelyne, GOSSET Patrick, HUBERT Jean-Michel, PELLICIARI Bruno, SEYNAEVE Raymond, LOISELET Loïc, MENEY Philippe, LORENZI Fabien. |
| Absents représentés : | / |
| Absents excusés : | / |
| Secrétaire de Séance : | FRANCO Evelyne |

N° 2022-01-01 – Adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmoutiers et Nantouillet au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-34, L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2021-58 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne du 23 novembre 2021 approuvant l'adhésion de la commune de Chauconin-Neufmoutiers et Nantouillet ;

Vu la délibération n°2021-59 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne du 23 novembre 2021 approuvant l'adhésion de la commune de Souppes-sur-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmoutiers et Nantouillet ;

Après en délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent et représentés :

Approuve l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmoutiers et Nantouillet au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire évoque l'organisation des prochaines élections présidentielles et notamment la composition du bureau de vote pour le premier et le deuxième tour.
- Il est exposé par le conseil municipal les problèmes de survitesses des automobilistes dans la rue Roger Frisson. Monsieur le Maire indique qu'il va en informer les services de Gendarmerie ainsi que l'agence Routière Territoriale de Provins.
- Il est évoqué par l'assemblée la sectorisation scolaire des lycéens de notre village. Le fait que ceux-ci soient automatiquement dirigés sur Nangis pose certains problèmes. Monsieur le Maire va engager des démarches afin de trouver une solution.

Séance levée à 19h40